Dexcom G6 : modification des règles de remboursement

Fin 2025, le capteur de glucose en continu Dexcom G6 ne sera pris en charge que pour les personnes équipées de pompe à insuline en boucle semi-fermée.

La Haute Autorité de santé (HAS) a récemment revu les indications et les conditions de prise en charge des systèmes de mesure en continu du glucose associés à une insulinothérapie intensifiée. En effet, la prise en charge par l'Assurance maladie du capteur Dexcom G6, lorsqu'il est utilisé avec une pompe en boucle ouverte ou avec des injections pluriquotidiennes d'insuline par stylo, cessera à la fin de l'année 2025. C'est uniquement dans le cadre d'un système de boucle semi-fermée* (également appelé boucle fermée hybride) que les patients pourront bénéficier d'une prise en charge par l'Assurance maladie.

Que faire si je suis concerné ?

Afin de ne pas être pris de court en fin d'année, nous vous recommandons de vous rapprocher dès à présent de votre professionnel de santé pour voir quelles options sont possibles et adaptées à votre situation.

Deux options sont possibles si vous faites partie des personnes concernées :

- Si vous souhaitez continuer à être équipé du Dexcom G6, il vous faudra passer à un système de boucle semi-fermée, à condition que vous soyez éligibles selon les critères de la HAS (patients diabétiques de type 1, adultes et enfants, dont l'objectif glycémique n'est pas atteint en dépit d'une insulinothérapie intensive bien conduite par perfusion sous-cutanée continue d'insuline (pompe externe) et d'une autosurveillance glycémique pluriquotidienne (? 4/j)) ;
- Vous pouvez passer à un autre système pris en charge par l'Assurance maladie lorsqu'il est utilisé en boucle ouverte et avec des injections pluriquotidiennes. C'est par exemple le cas du capteur Dexcom One+.

Vous l'aurez donc compris, seuls les patients en multi-injections par stylo ou les patients sous pompes ne souhaitant pas de boucle fermée ou n'y étant pas éligibles seront confrontés à la question d'un changement de capteur afin de rester correctement remboursés. Notre avis est que cela ne devrait représenter qu'une minorité des patients.

La Fédération reste à votre écoute sur ce sujet, notamment via notre plateforme « Je m'exprime » et notre service Diabète et droits. Pour toute question, demandez conseil à votre diabétologue ou à votre prestataire de santé.

Pour en savoir plus sur le sujet de la pompe à insuline, rendez-vous sur notre site dédié !

*Un système en boucle ouverte est composé d'une pompe à insuline externe couplée à un capteur qui mesure le taux de glucose intertitiel.

Crédit photo : Dexcom